RÈGLEMENT (CE) Nº 1453/2005 DE LA COMMISSION

du 6 septembre 2005

modifiant l'annexe II du règlement (CE) nº 872/2004 du Conseil concernant de nouvelles mesures restrictives à l'égard du Libéria

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) nº 872/2004 du Conseil concernant de nouvelles mesures restrictives à l'égard du Libéria [1], et notamment son article 11, point b),

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe II du règlement (CE) nº 872/2004 fournit la liste des autorités compétentes chargées de tâches spécifiques liées à la mise en œuvre de ce règlement.

(2) La Lituanie, les Pays-Bas et la Suède ont demandé que l'adresse de leurs autorités compétentes soit modifiée,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement (CE) nº 872/2004 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 6 septembre 2005.

Par la Commission

Eneko LANDÁBURU

Directeur général chargé des relations extérieures

[1] JO L 162 du 30.4.2004, p. 32. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) nº 874/2005 (JO L 146 du 10.6.2005, p. 5).

ANNEXE

L'annexe II du règlement (CE) nº 872/2004 est modifiée comme suit:

1) L'adresse figurant sous «Lituanie» est remplacée par le texte suivant:

«Ministry of Foreign Affairs
Security Policy Department
J. Tumo-Vaizganto 2
LT-01511 Vilnius
Tél.: +370 5 236 25 16
Télécopieur: +370 5 231 30 90»;

2) L'adresse figurant sous «Pays-Bas» est remplacée par le texte suivant:

«Ministerie van Financiën
Directie Financiële Markten/Afdeling Integriteit
Postbus 20201
2500 EE Den Haag
The Netherlands
Tél.: (31-70) 342 89 97
Télécopieur: (31-70) 342 79 84»;

3) L'adresse figurant sous «Suède» est remplacée par le texte suivant:

«Articles 3, 4 et 5:

Försäkringskassan
SE-103 51 Stockholm
Tél.: (46-8) 786 90 00
Télécopieur: (46-8) 411 27 89

Articles 7 et 8:

Finansinspektionen
Box 6750
SE-113 85 Stockholm
Tél.: (46-8) 787 80 00
Télécopieur: (46-8) 24 13 35».